

LIVRET PEDAGOGIQUE

2016-2017

MASTER MEEF

Parcours : **ALLEMAND**

(livret master 2)

U.F.R. DE LANGUES DEPARTEMENT D'ETUDES GERMANIQUES

Direction master MEEF parcours allemand :

Sibylle SAUERWEIN bureau V218, sibylle_sauerweinspinola@u-paris10.fr

Direction du département :

Mme Katja SCHUBERT Directrice	Bureau V 209	tél. 01 40 97 76 78
Mme Marion PICKER Co-directrice	Bureau V 209	tél. 01 40 97 76 78

Secrétariat: Monsieur Fred DANICAN (MEEF M2) Bureau V 133
tél. 01.40.97.71.85

Service universitaire de formation des maîtres SUFOM :

bât. N, tél. : 01 40 97 73 43

Madame Sylvie Burel, tél. 01 40 97 73 57

sufom.u-paris10.fr

UFR Langues et Cultures étrangères :

Bâtiment V - 1er étage

Responsable administratif : M. Marc HOSSEIN, bureau V 124, tél. 01 40 97 76 89

www.ufr-langues@u-paris10.fr

Responsable de la scolarité : Mme Sarah Teebba, bureau V 129, tél. 01 40 97 73 76
stebbaa@u-paris10.fr

Sites internet :

<http://dep-etudes-germaniques.u-paris10.fr>

<http://ufr-lce.u-paris10.fr>

Bibliothèques sur le campus :

Bibliothèque universitaire : <https://scd.u-paris10.fr>

Bibliothèque de langues / bât. V - bibliothécaire :

M. Damien LEROUX tél. 01 40 97 75 81

EQUIPE ENSEIGNANTE

Master 2

Dorothee CAILLEUX
Franziska FLUCKE
Hubert GUICHARROUSSE
Laurence GUILLON
Sylvie LE GRAND-TICCHI
Elisabeth MICHAUD
Sibylle SAUERWEIN
Katja SCHUBERT

dorothee.cailleux@u-paris10.fr
fflucke@u-paris10.fr
hubert.g@u-paris10.fr
lduchaine@u-paris10.fr
slegrandticchi@u-paris10.fr
elisabeth.poitou@ac-versailles.fr
sauerwes@u-paris10.fr
kschubertfusari@u-paris10.fr

Master 2

Les lauréats du CAPES seront en stage filé toute l'année, les lundis, mardis, vendredis et samedis. L'année scolaire commence avec le secondaire et ils doivent assister aux **réunions avec les inspecteurs fin août** (précisions ci-dessous).

Les lauréats du concours, titulaires d'un master autre que MEEF devront suivre une formation ESPÉ dans le cadre d'un parcours adapté à leur situation particulière (statut AEU). Entre autres, ils auront un mémoire plus court à élaborer (cf. précisions ci-dessous).

L'inscription pédagogique définira les détails de cette formation complémentaire adaptée à leur parcours précédent : **rencontre avec l'équipe pédagogique jeudi 25 et mardi 30 août**. En fonction du nombre de personnes concernées, une date ultérieure pourra être proposée éventuellement.

Master 2 Meef parcours allemand : réunions RENTREE 2016

(Pour tous les fonctionnaires-stagiaires affectés à l'académie de Versailles, ainsi que ceux désirant suivre la formation ESPÉ de Versailles- Pôle ESPÉ Nanterre)

Journée 1 : Jeudi 25 août

Accueil institutionnel à Nanterre pour tous les fonctionnaires stagiaires de l'académie de Versailles : mi-temps, temps plein, prolongés, renouvelés

Matin : accueil par le recteur

Après-midi : accueil disciplinaire par les inspecteurs et la responsable de parcours

Journée 2 : Vendredi 26 août

Formation par les FA et l'équipe pédagogique du parcours pour

- les fonctionnaires stagiaires inscrits à l'ESPÉ Versailles : M2, AEU (affectés en Ile de France) et
- les fonctionnaires stagiaires à Temps plein (affectés dans l'académie de Versailles)

Lundi 29 août 2016 : accueil en établissement par le chef d'établissement et le tuteur du terrain professionnel

Journée 3 : Mardi 30 août 2016

Journée de formation à l'ESPE

Pour mémoire : mercredi 31 août pré-rentree, jeudi 1^{er} septembre rentrée scolaire dans les établissements scolaires.

CURSUS dit « normal » ou « canonique »

Un étudiant admis au CAPES suit les enseignements du cursus MEEF 2 dit « normal », avec ses stages filés (3 jours par semaine) durant toute l'année scolaire, en responsabilité de classe, rémunérés. Il suivra donc également des cours de MEEF 2 les mercredis et jeudis à l'université, afin de valider son MEEF 2 sans lequel il ne pourrait être titularisé.

Attention : pour les lauréats, le stage filé a lieu toute l'année scolaire et démarre le 1^{er} septembre.

L'inscription pédagogique devra reprendre tous les enseignements de la maquette.

CURSUS AEU

Pour les lauréats des concours de l'enseignement autres que le CAPES, et ayant déjà un master ou une partie de master, autre que le MEEF.

L'inscription pédagogique définira les détails de cette formation complémentaire adaptée à leur parcours précédent.

L'étudiant(e) inscrit sous le statut AEU n'obtiendra pas le diplôme de master MEEF. Il écrira un mémoire de nature réflexive allégé par rapport au mémoire de master.

La validation de la formation ESPÉ conditionne la titularisation du fonctionnaire stagiaire.

CURSUS dit « adapté » (cas de figure éventuel pour 2017-2018)

Pour les non lauréats au CAPES/CAFEP qui désirent re-préparer le CAPES/CAFEP tout en validant un MEEF2

Si un étudiant n'est pas admis au CAPES en fin d'année universitaire de MEEF1, et qu'il est admis au MEEF 1, il passe en MEEF 2 l'année suivante et peut suivre un cursus dit « adapté » de MEEF 2, afin d'avoir la possibilité de re-préparer le CAPES, tout en validant (éventuellement) un M2. Mais il fera alors au minimum 3 jours de stage dans des établissements du secondaire durant 16 semaines et suivra les cours à l'université les mercredis et jeudis.

Les écrits du CAPES (épreuves d'admissibilité) se déroulent en avril. Les oraux (épreuves d'admission) ont lieu dans la deuxième quinzaine de juin.

Rappel: une inscription sur le site du gouvernement est obligatoire pour passer le CAPES/CAFEP.

PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS MEEF 2

Maquette du premier semestre :

UE	Nom de l'UE	EC	ECTS	Coef.	Nom de l'EC	CM	TD
UE 31	Connaissance du métier	EC 311	3	3	Connaissance du métier 2	4	20
UE 31	Connaissance du métier	EC 312	2	2	Connaissance du métier de professeur d'allemand		18
UE 32	Formation pro.	EC 321	8	8	Stage en responsabilité ou PA en milieu scolaire		
UE 32	Formation pro.	EC 322	2	2	Analyse des pratiques de stage		18
UE 32	Formation pro.	EC 323	3	3	Mémoire (développement du plan argumenté)		
UE 33	Connaissance du monde germano-phone	EC 331	2	2	Cultures et littérature 1		18
UE 33	Connaissance du monde germano-phone	EC 331	2	2	Cultures et littérature 2		18
UE 34	Didactique de l'allemand	EC 341	2	2	Didactique de la langue		12
UE 34	Didactique de l'allemand	EC 342	2	2	Didactique de la traduction		12
UE 34	Didactique de l'allemand	EC 343	2	2	Problématique de l'enseignement/apprentissage de l'allemand		12

UE 35	Recherche	EC 351	2	2	Initiation à la recherche en lien avec le mémoire		18
--------------	------------------	---------------	----------	----------	--	--	-----------

Maquette du second semestre :

UE	Nom de l'UE	EC	ECTS	Coef.	Nom de l'EC	CM	TD
UE 41	Connaissanc e du métier	EC 411	3	3	Connaissance du métier-3		24
UE 42	Formation prof.	EC 421	8	8	Stage en responsabilité ou PA en milieu scolaire		
		EC 422	2	2	Analyse des pratiques de stage		18
		EC 423	5	5	Mémoire		
UE 43	Connaissanc e du monde germano- phone	EC 431	2	2	Cultures et littérature 3		18
		EC 432	2	2	Cultures et littérature 4		18
UE 44	Didactique de l'allemand	EC 441	2	2	Didactique de l'oral		12
		EC 442	2	2	TICE		12
		EC 443	2	2	Problématique de l'enseignement/apprentissage de l'allemand		12
UE 45	Recherche	EC 451	2	2	Séminaire de recherche ou atelier mémoire (10h)		24

EMPLOI DU TEMPS (S1)

Pour tenir compte des différences entre les calendriers universitaire et scolaire, certains cours n'auront pas lieu toutes les semaines. Les horaires peuvent également varier. Il est donc impératif de noter, en début de semestre, toutes les indications que vos enseignants vous donneront à ce propos.

Les cours du jeudi matin (Mme Michaud) auront lieu dès le jeudi 8 septembre, les autres à partir du mercredi 14 septembre :

MERCREDI

11h00-12h30	Didactique de la traduction (M. Hubert GUICHARROUSSE)
13h30-15h	Littératures et cultures (Mme Dorothée CAILLEUX)
15h-16h30	Didactique de la langue (Mme Sibylle SAUERWEIN)
16h30-18h30	Connaissance du métier de professeur

JEUDI

9H-12h / 9h-13h	Connaissance du métier de professeur d'allemand + problématiques de l'enseignement / de l'apprentissage de l'allemand + analyse des pratiques de stage (Mme Elisabeth MICHAUD)
14-17h¹	Littératures et cultures (Mme Sylvie LE GRAND)

NB. Les dates du séminaire « initiation à la recherche » seront annoncées ultérieurement.

¹ Six jeudis du semestre. Le calendrier précis sera fixé en septembre.

DESCRIPTIONS DES COURS / FICHES EC- premier semestre (S3)

U.E. : 31 Connaissance du métier

EC : 311 Connaissance du métier 2

(code apogée : 3ML9CDM)

Responsable(s) :	Marianne Desmets/ Sibylle Sauerwein
Durée du cours :	4 h CM, 20 TD
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Conférenciers SUFOM

Cycle de conférences sur des sujets concernant la vie dans l'établissement scolaire (informations et conseils pratiques, juridiques et organisationnels).

Le descriptif plus détaillé de cet enseignement, partiellement mutualisé sur le campus de Nanterre pour toutes les matières, sera diffusé ultérieurement.

Contrôle continu : dossier à présenter

EC : 312 Connaissance du métier de professeur d'allemand

(code apogée : 3VAL9CMP)

Responsable(s) :	Elisabeth Michaud
Durée du cours :	18 heures
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Elisabeth Michaud

Programme : Apprendre à construire une séquence autour d'une problématique qui fait sens pour l'élève. Approfondissement des notions de séance, tâches, entraînements aux cinq activités langagières. Les évaluations sommatives au collège (brevet) et au lycée (baccalauréat).

Bibliographie : Programmes des langues vivantes au collège et au lycée

Formation des enseignants BO n° 30 du 25/07/13

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Contrôle continu : Exposé oral à présenter

Langue(s) du cours : français

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : Non

U.E. : 32 Formation professionnelle

EC : 321 Stage en responsabilité

(code apogée : 3VAL9STA) 8 ECTS

Affectation par le rectorat

Stage en responsabilité 9h/sem. du lundi au mardi et du vendredi au samedi

(pour les stagiaires fonctionnaires – titulaires du CAPES)

EC : 322 Analyse des pratiques de stage

(code apogée : 3VAL9APS)

Responsable(s) :	Elisabeth Michaud
Durée du cours :	18 heures
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Elisabeth Michaud

Programme

Analyse de pratique : exposé d'une situation de classe par un stagiaire volontaire puis analyse de cette situation par le groupe sur le principe de la confidentialité, de la bienveillance et de la non complaisance.

Bibliographie :

Formation des enseignants BO n° 30 du 25/07/13

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Contrôle continu : participation

Langue(s) du cours : français

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : Non

EC : 323 Mémoire (développement du plan argumenté)

(code apogée : 3VAL9MEM)

Responsable(s) :	Sibylle Sauerwein
Durée du cours :	0
Nombre de crédits (ECTS) :	3
Enseignant(s) :	Elisabeth Michaud / Sibylle Sauerwein ou autres enseignants en fonction du sujet de recherche choisi

Programme : élaboration d'un sujet et conception du plan détaillé du mémoire professionnel ou de recherche, ainsi que d'une première bibliographie.

Contrôle continu : présentation (orale ou dossier) du plan détaillé, d'une partie introductive et d'une bibliographie

Langue(s) du cours : français

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : Non

U.E. : 33 Connaissance du monde germanophone

EC : 331 Cultures et littérature 1 / littérature

(code apogée : 3VAL9CL1)

Sous-titre : Parcours à travers l'œuvre de Günter Grass

Responsable(s) :	Dorothee Cailleux
Durée du cours :	18h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Dorothee Cailleux

Programme : Œuvres complètes de Günter Grass, étudiées à travers des thématiques ouvrant sur la littérature allemande (Märchen, Bildungsroman, Schelmenroman...) et l'histoire récente de l'Allemagne (zweiter Weltkrieg, deutsch-polnische Beziehungen, Wiedervereinigung...)

Bibliographie :

Günter Grass, Werkausgabe, herausgegeben von Volker Neuhaus und Daniela Hermes, Steidl.

Un fascicule contenant tous les extraits de textes étudiés en cours sera distribué au début de l'année.

Contrôle continu : Exposés oraux (éventuellement un écrit, selon le nombre d'inscrits)

Langue(s) du cours : Allemand et français

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : non

EC : 332 cultures et littérature 2

(code apogée : 3VAL9CL2)

Sous-titre : La peinture dans l'espace germanophone I (des origines au milieu du XIX^e siècle)

Intitulé court : peinture allemande I

Responsable(s) :	Sylvie Le Grand-Ticchi
Durée du cours :	18h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Sylvie Le Grand-Ticchi

Programme

A partir d'un large panorama historique retraçant l'évolution culturelle et esthétique de la peinture dans l'espace germanophone, de la fin du Moyen Age à nos jours, ce séminaire poursuit plusieurs objectifs : culturel et esthétique, linguistique et didactique. Il vise ainsi à donner l'occasion à chacun, étudiant et enseignant-stagiaire, de compléter et consolider ses connaissances relatives aux courants picturaux de l'espace germanophone et aux contextes historiques qui les ont vus naître ; de développer son regard et sa sensibilité esthétique par le biais de l'analyse de tableaux et de se familiariser avec les critères esthétiques développés par les historiens d'art ; mais aussi de parfaire sa connaissance du vocabulaire allemand de l'art et de l'analyse esthétique ; d'envisager enfin les possibilités d'exploitation pédagogique des œuvres d'art étudiées, dans le cadre du cours d'allemand ou de l'enseignement interdisciplinaire d'histoire des arts.

Un fil conducteur principal nous guidera durant ce parcours : le rapport à l'histoire et à la tradition picturale ; la question des correspondances esthétiques entre courants d'époques différentes. En outre des perspectives transversales, notamment liées à des thèmes étudiés au lycée, seront privilégiées de façon ponctuelle, en fonction des artistes ou des époques, et de façon synthétique, en fin de parcours : en particulier le traitement des mythes et de la thématique héroïque dans les œuvres, les relations entre art et pouvoir.

Bibliographie : Pour une première approche :

Volker Gebhardt, *Kunstgeschichte. Deutsche Kunst, Ein Schnellkurs*, Köln, DuMont, 2002/2009.

Volker Gebhardt, *Kunstgeschichte. Malerei, Ein Schnellkurs*, Köln, DuMont, 1998/ 2009.

Contrôle continu : exposé oral ou travail personnel écrit

Langue(s) du cours : allemand

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : oui. Bonne connaissance de la langue allemande.

U.E. : 34 Didactique de l'allemand

EC : 341 Didactique de la langue

(code apogée : 3VAL9DIL)

Sous-titre : Problématiques de l'enseignement de la langue allemande

Responsable(s) :	Sibylle Sauerwein
Durée du cours :	12h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Sibylle Sauerwein

Programme

À propos du questionnement sur divers phénomènes langagiers, nous tenterons de répondre à certaines questions récurrentes en didactique de l'allemand : quels enseignements pour quel public ? Comment approcher les fondements théoriques de manière pratique et compréhensible pour de jeunes apprenants, à quels contenus donner la priorité et à l'aide de quelles méthodes ?

Bibliographie

Delay, Denise, 2007/2012. *Didactique de l'allemand : créativité et motivation : damit wir endlich aufhören, Segelboote zu rudern.*

Granzow-Emden, Matthias, 2014. *Deutsche Grammatik verstehen und unterrichten.*

Mattes, Wolfgang, 2011. *Methoden für den Unterricht. Kompakte Übersichten für Lehrende und Lernende.*

Steinig, Wolfgang et Huneke, Hans-Werner, 2015. *Sprachdidaktik Deutsch : Eine Einführung.* (Coll. Grundlagen der Germanistik (GrG), vol. 38)

Contrôle continu

Travail écrit et/ou oral à présenter et/ou dst, selon le nombre d'inscrits

Langue(s) du cours

allemand et français

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : non.

EC 342 Didactique de la traduction

(code apogée : 3VAL9DIT)

Sous-titre: traduction français-allemand (version et thème)

Responsable(s) :	Hubert Guicharrousse
Durée du cours :	12h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Hubert Guicharrousse

Programme

Le TD proposé consiste en un entraînement à la traduction (thème et version), accompagné d'une réflexion sur l'acte de traduction et sur le contexte dans lequel les textes ont été écrits. Les textes seront extraits soit d'œuvres littéraires, soit d'articles de presse.

Bibliographie

-Hélène Lambert, *100 % Thème allemand. Entraînement à la Traduction. Littérature Presse Thème Grammatical*. Paris Ellipses, 2013, 160 p.

-Hélène Lambert, *100% Version Allemand. 81 Textes d'Entraînement à la Traduction Littérature Contemporaine & Presse*. Paris, Ellipses, 2012, 160 p.

Contrôle continu : un devoir à la maison (thème + version, 50 % de la note finale), un partiel d'une heure et demie (idem).

Langue(s) du cours : français et allemand

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : non

U.E. : 35 Initiation à la recherche

EC : 351 Initiation à la recherche en lien avec le mémoire de M2

(code apogée : 3VAL9REC)

Responsable(s) :	Sibylle Sauerwein
Durée du cours :	18h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Sibylle Sauerwein ou d'autres en fonction des spécialités (à partir de 2017-2018 mutualisé avec M2 Kuwi)

Programme

Introduction aux grandes problématiques de la recherche en sciences humaines et sociales sur le monde germanique contemporain et / ou en didactique de l'allemand.

Enseignement méthodologique : délimiter un sujet, vérifier son originalité, constituer une bibliographie commentée, constituer une ébauche de plan du mémoire de recherche.

Contrôle continu : Note de participation au séminaire

Langue(s) du cours : français ou allemand, en fonction des participants

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : non

EMPLOI DU TEMPS S2 (sous réserve)

MERCREDI

10h00-13h	Littératures et cultures 3 (Mme Laurence Guillon)
14h-15h	suivi du mémoire de recherche (Meef canonique)
15h-16h30	Didactique de l'oral (Mme Franziska Flucke)
16h30-18h30	Connaissance du métier de professeur

JEUDI

9H-12h / 9h-13h	Connaissance du métier de professeur d'allemand + problématiques de l'enseignement / de l'apprentissage de l'allemand + analyse des pratiques de stage (Mme Elisabeth Michaud)
14-17h	Littératures et cultures 3 (Mme Katja Schubert) ou Littératures et cultures 4 (Mme Sylvie Le Grand-Ticchi) ²

DESCRIPTIONS DES COURS / FICHES EC- second semestre (S4)

U.E. : 41 Connaissance du métier

EC : 411 Connaissance du métier 3

(code apogée : 3ML0CDM)

Responsable(s) :	Marianne Desmets/ Sibylle Sauerwein
Durée du cours :	24h TD
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Conférenciers SUFOM

Cycle de conférences sur des sujets concernant la vie dans l'établissement scolaire (suite)

Contrôle continu : dossier /exposé à présenter

² Le calendrier précis de cette alternance sera fixé en janvier.

U.E. : 42 Formation professionnelle

EC : 421 Stage en responsabilité

(code apogée : 3VAL0STA)

Affectation par le rectorat

Stage en responsabilité 9h/sem. du lundi au mardi et du vendredi au samedi

(pour les stagiaires fonctionnaires – titulaires du CAPES)

8 ECTS

EC : 422 Analyse des pratiques de stage

(code apogée : 3VAL0APS)

Responsable(s) :	Elisabeth Michaud
Durée du cours :	18 heures
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Elisabeth Michaud

Programme : Analyse de pratique : exposé d'une situation de classe par un stagiaire volontaire puis analyse de cette situation par le groupe sur le principe de la confidentialité, de la bienveillance et de la non complaisance.

Bibliographie :

Formation des enseignants BO n° 30 du 25/07/13

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Contrôle continu : participation

Langue(s) du cours : français

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : Non

EC : 423 Mémoire

(code apogée : 3VAL0MEM)

Responsable(s) :	Sibylle Sauerwein
Durée du cours :	0
Nombre de crédits (ECTS) :	3
Enseignant(s) :	Elisabeth Michaud / Sibylle Sauerwein ou autres enseignants en fonction du sujet de recherche choisi

deux cas de figure sont envisageables :

- a) **étudiant(e) Meef M2 dit « canonique »** : l'étudiant doit obtenir son master 2 et présenter un mémoire de master qui conditionne sa titularisation, s'il est fonctionnaire-stagiaire à l'issue du concours passé à la fin du M1. La possession d'un master complet fait partie des conditions requises pour pouvoir être titularisé.
- b) **étudiant(e) Meef M2 dit « AEU »** : l'étudiant est dispensé du mémoire de recherche long en raison d'une équivalence obtenue au préalable (possession d'un autre master complet ou d'un diplôme équivalent).

Le statut de « AEU » permet, en cas de succès à la formation, une titularisation, mais ne donne pas lieu à la délivrance d'un diplôme de MASTER avec la mention MEEF.

Toutefois un travail de nature réflexive doit être présenté en tant que partie intégrante de la formation suivie.

Voir les textes officiels ci-dessous (cf. UE 45)

U.E. : 43 Connaissance du monde germanophone

EC : 432 Cultures et littérature 3

(code apogée : 3VAL0CL3)

Sous-titre : Berliner Ensemble: Historische und literarische Topographien

Intitulé court : civilisation/littérature

Responsables :	Laurence Guillon / Katja Schubert
Durée du cours :	6 séminaires de 3h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignantes :	Laurence Guillon / Katja Schubert

Programme :

Depuis la réunification de l'Allemagne, Berlin exerce une fascination qui, du touriste au chercheur en passant par l'écrivain, semble aller croissante. Ce succès, non démenti 25 ans plus tard, est sans aucun doute lié à l'histoire mouvementée de la capitale allemande, particulièrement au vingtième siècle, et à l'intérêt que de nombreux artistes lui ont porté. Ville-palimpseste, elle nous invite à être sensible aux événements qui s'y sont déroulés et à l'interprétation qui leur a été donnée au gré des époques.

C'est une réflexion sur la notion de lieu, déclinée sous ses aspects les plus divers (*Erinnerungsorte* ; *Orte der Demokratie versus Orte der Diktatur* ; *Jüdische Orte* ; *Schreibort*

und geschriebener Ort..) qui guidera notre parcours chronologique et spatial à travers la ville de Berlin. Des extraits de textes de Peter Schneider, Cécile Wajsbrot, Xafer Senoçak, Wladimir Kaminer, Inka Parei, Barbara Honigmann et Emine Sevgi Özdamar accompagneront cette recherche.

Trois séances de séminaires aborderont la question d'un point de vue historique et civilisationnel, trois séances l'aborderont d'un point de vue littéraire.

Bibliographie :

Cyril Buffet, *Berlin*, Poitiers, Fayard, 1993.

Manfred Görtemaker, *Orte der Demokratie in Berlin. Ein historisch-politischer Wegweiser*, Bonn, Bundeszentrale für politische Bildung, 2004.

Boris Grésillon, *Berlin, métropole culturelle*, Paris, Belin, 2002.

Gilbert Krebs (Dir.), *Berlin: carrefour des années vingt et trente. Etudes*, Asnières, PIA, 1992.

Gérard Laudin, *Berlin 1700-1929 : sociabilités et espace urbain*, Paris, L'Harmattan, 2010.

Wolfgang Ribbe, Jürgen Schmädke (Hg.), *Kleine Berlin-Geschichte*, Berlin, Stapp Verlag, 1994.

Régine Robin: *Berlin Chantiers. Essais sur les passés fragiles*. Paris, Stock, 2001.

Une bibliographie plus détaillée sera distribuée au début du semestre.

Contrôle continu : 2 travaux à la maison

Langue(s) du cours : Allemand

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : non

EC : 432 cultures et littérature 4

(code apogée : 3VAL0CL4)

Sous-titre : La peinture dans l'espace germanophone II (du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours)

Intitulé court : peinture allemande II

Responsable(s) :	Sylvie Le Grand-Ticchi
Durée du cours :	18h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Sylvie Le Grand-Ticchi

Programme

Les objectifs sont les mêmes qu'au premier semestre (cf. programme de l'EC 332), mais la période étudiée va du milieu du XIX^{ème} siècle à nos jours.

Bibliographie : Pour une première approche :

Volker Gebhardt, *Kunstgeschichte. Deutsche Kunst, Ein Schnellkurs*, Köln, DuMont, 2002/ 2009 (Neuausgabe).

Volker Gebhardt, *Kunstgeschichte. Malerei, Ein Schnellkurs*, Köln, DuMont, 1998/ 2009 (Neuausgabe).

Contrôle continu : exposé oral ou travail personnel écrit

Examen terminal : oral

Langue(s) du cours : allemand

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : oui. Bonne connaissance de la langue allemande

U.E. : 44 Didactique de l'allemand

EC : 441 Didactique de l'oral

(code apogée : 3VAL0DIO)

L'enseignement de la langue allemande à l'oral

Responsable(s) :	Franziska FLUCKE
Durée du cours :	12h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Franziska FLUCKE

Programme

Le cours de didactique de l'oral porte sur les approches, méthodes et supports de l'enseignement de l'allemand, afin de donner aux enseignants les moyens de faire progresser les compétences communicatives de leurs élèves. Les étudiants développeront les compétences suivantes :

- Connaissances relatives à la didactique de l'oral des langues en général,
- Compréhension des caractéristiques spécifiques de l'enseignement de l'allemand en France,
- Capacité à analyser les situations didactiques et à concevoir et mettre en place des démarches innovantes et motivantes favorisant l'apprentissage de cette langue,
- Capacité à gérer des actions hors enseignement (échanges scolaires, promotion de la langue etc.)

Les étudiants seront amenés à parcourir successivement les étapes du travail : sélectionner des documents audio-visuels et les analyser à des fins d'apprentissage, proposer un projet de séquence, définir un projet linguistique, établir une progression cohérente dans les entraînements, concevoir des tâches et réfléchir aux conditions de leur mise en œuvre (prévoir les aides et outils nécessaires, programmer des moments d'évaluation des acquis et des besoins et analyser les productions d'élèves). Ces conceptions seront analysées du point de vue didactique et pédagogique et réajustées à la lumière des expériences vécues.

Bibliographie : Une bibliographie détaillée sera distribuée en cours et diverses publications en allemand et en français seront proposées en cours de semestre de manière différenciée.

Contrôle continu : Exposé en classe (p.ex. présentation d'une approche didactique avec simulation en cours)

Langue(s) du cours : allemand

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : La connaissance des programmes pour l'enseignement de l'allemand au 2nd degré constitue la base des réflexions et travaux menés.

EC : 442 TICE

(code apogée : 3VAL0TIC)

Responsable(s) :	Elisabeth Michaud
Durée du cours :	12 heures
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Elisabeth Michaud

Programme : Comment utiliser les TICE lors dans les différents modes d'apprentissage, en cours d'allemand ? Comment gérer le groupe classe ? Cibler les besoins des apprenants.

Contrôle continu : Exposé oral à présenter

Langue(s) du cours : français

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : Non

EC : 443 Problématique de l'enseignement/ apprentissage de l'allemand

(code apogée : 3VAL0PEA)

Responsable(s) :	Elisabeth Michaud
Durée du cours :	12 heures
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Elisabeth Michaud

Programme : Apprendre à construire une séquence autour des différentes activités langagières et plus particulièrement de l'oral. Varier les différentes formes de travail dans la salle de classe. L'apprentissage du lexique.

Bibliographie :

Programmes des langues vivantes au collège et au lycée

Blog de C Puren, ressources en ligne sur le site des professeurs d'allemand de l'académie de Versailles.

Contrôle continu : Exposé oral à présenter

Langue(s) du cours : français

Cours ouvert aux étudiants d'échanges internationaux : oui

Prérequis : Non

U.E. : 45 Séminaire de recherche / Atelier mémoire Meef

EC : 451 (code apogée : 3VAL0REC)

Sous-titre : atelier mémoire

Responsable(s) :	Sibylle Sauerwein
Durée du cours :	10h
Nombre de crédits (ECTS) :	2
Enseignant(s) :	Elisabeth Michaud (mémoire AEU) Sibylle Sauerwein ou autres enseignants en fonction du sujet de recherche choisi

Programme

Les AEU préparent leur travail scientifique de nature réflexive concernant leur pratique professionnelle en échange avec leur enseignante : Suivi individuel de chaque mémoire par courrier électronique et mutualisations au sein du groupe.

Bibliographie : A adapter suivant le mémoire de chaque stagiaire.

Contrôle continu : Echanges par messagerie électronique dans le cadre du suivi individuel de l'écriture du mémoire.

Pour les mémoires de master 2 Meef « canonique », le suivi se fait par un enseignant choisi en fonction du sujet du mémoire. Validation par la note du mémoire (semestre 4).

Langue(s) du cours : français et allemand

Le mémoire : textes officiels

a) étudiant(e) Meef M2 dit « canonique »

LE MÉMOIRE POUR LES MASTERS MEEF MENTIONS 1, 2 et 3

Cadre institutionnel

Arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation »

Art. 19. – Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation.

Présentation générale

Le mémoire se construit autour d'un questionnement en lien avec la pratique professionnelle. Ce questionnement professionnel, soulevé lors du stage, convoque les connaissances acquises lors de la formation. Il ne saurait en aucun cas être assimilé à un compte rendu de stage. Le mémoire se définit bien moins par son plan et sa longueur que par la démarche, qui se veut distanciée et réflexive : il permet à son auteur de penser sa posture professionnelle, d'élaborer des connaissances et de développer des compétences.

Quel type de sujet?

Tout type de sujet est admis, pourvu qu'il s'ancre à la fois dans la (ou les) discipline(s) enseignée(s) ou mobilisées et dans la pratique professionnelle. Des thématiques spécifiques en lien avec celle des laboratoires de l'Espé peuvent être définies pour chaque mention.

Mise en œuvre

Le mémoire peut être réalisé individuellement ou en binôme, si les conditions matérielles le permettent. La part de chacun doit pouvoir être clairement identifiée.

Encadrement

Le projet de recherche relève de la ou les équipes de recherche impliquées dans la formation. Pour conduire sa recherche et élaborer son mémoire, l'étudiant bénéficie de l'encadrement d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur ou d'un enseignant participant au séminaire de recherche dédié et du suivi éventuel d'un tuteur de terrain (dont formateur académique). Pour le second degré, le travail de mémoire peut mobiliser l'équipe éducative (comprenant le chef d'établissement) qui travaille en collaboration avec l'étudiant et l'encadrant de référence.

Présentation

Le mémoire, de 30-35 p. maximum, hors annexes et bibliographie, comprend plusieurs parties clairement identifiées :

- une présentation justifiant le choix du sujet ;
- une synthèse des travaux existants (état de l'art), qui permet de présenter la problématique ; une présentation méthodologique précise les conditions de recueil des données ;
- une présentation claire et synthétique des résultats de l'étude (recours à des tableaux et représentations graphiques, si besoin) ;
- un bilan proposant des propositions : quel est l'apport du mémoire pour sa propre pratique professionnelle ?

Le mémoire renvoie à une liste de travaux bibliographiques cités dans le texte et dont les références sont présentées en fin de document. Des annexes peuvent être ajoutées.

Evaluation

L'évaluation se fonde sur la qualité du mémoire et sur une soutenance (cf. MCC de la maquette) Si le mémoire fait l'objet d'une évaluation à chaque semestre, la première évaluation peut être fondée sur un bilan intermédiaire. La soutenance est au moins pour partie individuelle et se fait devant un jury d'au moins deux personnes dont un enseignant.

b) étudiant(e) Meef M2 dit « AEU »

Travail scientifique pour les masters MEEF Mention 1, 2 et 3

Cadrage : note du 29 mai 2015

« Tout lauréat du concours ... produit un travail scientifique, de nature réflexive. Ce travail scientifique, de nature réflexive, repose sur une situation pédagogique ou éducative mise en œuvre en responsabilité et les pratiques professionnelles qui y sont reliées. Chaque fois que possible, ce travail doit s'appuyer sur des projets collectifs et innovants. »

Le travail scientifique de nature réflexive tient lieu de mémoire pour des étudiants fonctionnaires stagiaires de parcours adapté inscrits en AEU. Il est une réflexion ancrée dans la pratique réelle du stagiaire ; il participe au processus de formation. Il repose sur une ou des situations relatives à sa pratique professionnelle. L'objectif est que cette démarche d'analyse permette au stagiaire de faire évoluer cette pratique.

Quel type de sujet ?

Ce travail soulève une ou plusieurs questions relevant de problématiques didactiques, pédagogiques, éducatives ou de toute question relative à la conduite de la classe ou au fonctionnement de l'établissement.

Ce travail peut s'articuler avec d'autres UE/EC de connaissance du métier, à travers l'élaboration d'un projet pédagogique s'inscrivant dans la problématique éducative d'un établissement, d'une école, d'un réseau.

Ces questions sont définies en concertation avec le tuteur universitaire du travail.

Sa mise en œuvre

Le travail scientifique de nature réflexive donne lieu à une production individuelle ou s'inscrivant dans une démarche collective.

Encadrement

L'encadrement est assuré par le référent universitaire de la formation, éventuellement en partenariat avec le ou les tuteurs professionnels.

Présentation

Le travail scientifique de nature réflexive comporte au moins une dizaine de pages hors annexes ; il peut s'appuyer sur des supports de natures différentes (vidéo, numérique, etc.).

Il pourra être constitué :

- d'une introduction définissant et justifiant le projet ;
- d'un recueil de données émanant de l'activité professionnelle du stagiaire (projet d'établissement/d'école, séquence pédagogique, productions d'élèves, exercices, documents de travail, évaluations, situations éducatives, etc.) et constituant le matériau d'une analyse réflexive ;
- d'une analyse de ces données ;
- d'un bilan définissant des perspectives d'évolution dans la pratique (compétences du référentiel développées par le stagiaire, modifications dans les pratiques, etc.) et/ou d'un projet pédagogique enrichissant la politique éducative de l'établissement.

Evaluation

Le travail donne lieu à une appréciation de la part du tuteur du travail scientifique de nature réflexive. Celle-ci prend en compte la qualité de la réflexion et les compétences développées à l'occasion de cette production. Il n'y a pas de soutenance, mais ce travail peut donner lieu à une présentation de la production, si nécessaire, et s'inscrire dans une journée de restitution des projets pédagogiques. Le présent cadrage est éventuellement complété pour chaque parcours par une annexe.

MCC Session 2 :

EC : 312 Connaissance du métier de professeur d'allemand (E. Michaud)

Examen terminal : exposé oral à présenter

EC 331 Cultures et littérature 1 (D. Cailleux)

Examen terminal : Ecrit 2h00, au choix : commentaire de texte ou dissertation

EC 332 cultures et littérature 2 (S. Le Grand-Ticchi)

Examen terminal : oral

EC 342 Didactique de la traduction (H. Guicharrousse)

Examen terminal : un écrit d'une heure et demie

EC 343 Problématique de l'enseignement/ apprentissage de l'allemand (E. Michaud)

Examen terminal : exposé oral à présenter

EC 351 Initiation à la recherche (Sibylle Sauerwein)

Examen terminal : dossier à présenter

EC 441 Didactique de l'oral (F. Flucke)

Examen terminal : exposé

EC 442 TICE (E. Michaud)

Examen terminal : exposé oral à présenter

EC 432 Cultures et littérature 3 (Laurence Guillon / Katja Schubert)

Examen terminal : Ecrit 2h00

EC 432 cultures et littérature 4 (S. Le Grand-Ticchi)

Examen terminal : oral

EC 443 Problématique de l'enseignement/ apprentissage de l'allemand (E. Michaud)

Examen terminal : exposé oral à présenter

Calendrier 2016-2017 - M2 (sous réserve de validation)

Septembre 2016		Octobre 2016		Novembre 2016		Décembre 2016	
01 J	Semaine 1	01 S	Semaine 5	01 M Toussaint	Semaine 7 (2/2)	01 J	Semaine 11
02 V		02 D		02 M		02 V	
03 S		03 L		03 J		03 S	
04 D		04 M		04 V		04 D	
05 L	Semaine 2	05 M	Semaine 6	05 S	Semaine 8	05 L	EXAMENS S1/ rattrapages semaine 1
06 M		06 J		06 D		06 M	
07 M		07 V		07 L		07 M	
08 J		08 S		08 M		08 J	
09 V	Semaine 3	09 D	Semaine 7 (1/2)	09 M	Semaine 9	09 V	Vacances de Noël
10 S		10 L		10 J		10 S	
11 D		11 M		11 V Armistice 1918		11 D	
12 L		12 M		12 S		12 L	
13 M	Semaine 4	13 J	Vacances Toussaint	13 D	Semaine 10	13 M	Vacances de Noël
14 M		14 V		14 L		14 M	
15 J		15 S		15 M		15 J	
16 V		16 D		16 M		16 V	
17 S	Semaine 1	17 L	Semaine 11	17 J	Semaine 11	17 S	Semaine 12
18 D		18 M		18 V		18 D	
19 L		19 M		19 S		19 L	
20 M		20 J		20 D		20 M	
21 M	Semaine 2	21 V	Semaine 12	21 L	Semaine 12	21 M	Semaine 13
22 J		22 S		22 M		22 J	
23 V		23 D		23 M		23 V	
24 S		24 L		24 J		24 S	
25 D	Semaine 3	25 M	Semaine 13	25 V	Semaine 13	25 D Noël	Semaine 14
26 L		26 M		26 S		26 L	
27 M		27 J		27 D		27 M	
28 M		28 V		28 L		28 M	
29 J	Semaine 4	29 S	Semaine 14	29 M	Semaine 14	29 J	Semaine 15
30 V		30 D		30 M		30 V	
		31 L				31 S	

Janvier 2017		Février 2017	
01 D Jour de l'An		01 M	Semaine 5
02 L		02 J	
03 M		03 V	
04 M	Semaine 1	04 S	
05 J		05 D	
06 V		06 L	Vacances d'hiver
07 S		07 M	
08 D		08 M	
09 L	Semaine 2	09 J	
10 M		10 V	
11 M		11 S	
12 J		12 D	
13 V		13 L	Vacances d'hiver
14 S		14 M	
15 D		15 M	
16 L	Semaine 3	16 J	
17 M		17 V	
18 M		18 S	
19 J		19 D	
20 V		20 L	
21 S		21 M	
22 D		22 M	Semaine 6
23 L	Semaine 4	23 J	
24 M		24 V	
25 M		25 S	
26 J		26 D	
27 V		27 L	
28 S		28 M	Semaine 7
29 D			
30 L			
31 M			

Mars 2017		Avril 2017		Mai 2017		Juin 2017	
01 M		01 S		01 L Fête du Travail		01 J	
02 J		02 D		02 M	Délibérations 1 ^e session	02 V	
03 V		03 L	Vacances de printemps	03 M		03 S	
04 S		04 M		04 J		04 D Pentecôte	
05 D		05 M		05 V		05 L Lundi de Pentecôte	
06 L		06 J		06 S		06 M examens session 2	
07 M		07 V		07 D		07 M examens session 2	
08 M	Semaine 8	08 S	Vacances de printemps	08 L Victoire 1945		08 J examens session 2	
09 J		09 D		09 M	Délibérations 1 ^e session FICHES AVIS	09 V examens session 2	
10 V		10 L		10 M		10 S	
11 S		11 M		11 J		11 D	
12 D		12 M	Vacances de printemps	12 V		12 L	
13 L		13 J		13 S		13 M	
14 M		14 V		14 D		14 M	
15 M	Semaine 9	15 S		15 L		15 J	
16 J		16 D Pâques		16 M		16 V	
17 V		17 L Lundi de Pâques		17 M		17 S	
18 S		18 M		18 J		18 D	
19 D		19 M		19 V		19 L	
20 L		20 J	Semaine 12	20 S		20 M	
21 M		21 V		21 D		21 M	
22 M	Semaine 10	22 S		22 L		22 J	
23 J		23 D		23 M		23 V	
24 V		24 L		24 M		24 S	
25 S		25 M	Examens S2	25 J Ascension		25 D	
26 D		26 M		26 V		26 L	
27 L		27 J		27 S		27 M	
28 M		28 V		28 D		28 M	
29 M	Semaine 11	29 S		29 L		29 J	
30 J		30 D		30 M		30 V	
31 V				31 M			

Mode de contrôle et de validation

Dans la mesure où le MEEF intègre une formation professionnelle, les stages sont obligatoires pour tous les semestres. Ils sont organisés par le rectorat de Versailles et le SUFOM.

Le contrôle continu est donc le seul mode possible de validation du MEEF, d'autant que les stages – pour être formateurs – doivent être accompagnés d'analyses de pratiques de stage. Au cas où l'étudiant serait absent plus de 3 fois dans les cours d'un EC, il serait déclaré défaillant.

On ne pourra déroger à ce principe que dans des cas exceptionnels qui seront examinés en commission.

Il existe une note plancher éliminatoire de 8, quel que soit le résultat obtenu par semestre : un étudiant ne peut être déclaré admis au MEEF 1, même si sa moyenne est supérieure à 10, si une des notes d'EC est inférieure à 8.

ESPÉ de l'ACADÉMIE DE VERSAILLES

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

2015-2016 – MASTERS MEEF

ARTICLE 2 : ORGANISATION DES PARCOURS de FORMATION

Chaque parcours de formation obéit à des règles de progression basées sur une structure des enseignements découpée en 4 semestres permettant chacun l'acquisition de 30 crédits (ECTS). Le master est délivré par l'acquisition de 120 crédits. Ceux-ci sont validés dans le cadre du suivi d'un parcours de formation reconnu pour une des mentions du master « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation » (MEEF).

ARTICLE 3 : ACCES A LA FORMATION

L'admission à chaque année de master se fait selon les conditions spécifiques à

chaque parcours. La réussite de la première année de master conditionne l'inscription en deuxième année de master. Pour chacune des deux années de master, le redoublement n'est pas systématique et est soumis à l'approbation de la commission pédagogique ad hoc.

ARTICLE 4 : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée :

- soit par un contrôle continu
- soit par un contrôle en cours de formation
- soit par un examen terminal
- soit par la combinaison de ces différents modes de contrôle

Les modalités de contrôle des connaissances par unité d'enseignement (UE) ou par élément constitutif (EC) doivent indiquer aux étudiants en début d'année universitaire :

- le ou les types d'épreuves : épreuves écrites, pratiques, orales, rédaction et soutenance d'un mémoire, etc.
- le poids relatif de chaque type d'épreuve par EC ou UE ;
- le nombre de crédits ECTS.

ARTICLE 5 : ABSENCES/ASSIDUITE

Pour les étudiants ne relevant pas d'un régime particulier (salariés, sportifs de haut niveau...), l'assiduité aux TD, TP et stages est obligatoire. L'absence aux épreuves de contrôle de connaissances d'un enseignement entraîne la défaillance.

ARTICLE 6 : COMPENSATION

La compensation n'existe pas entre les deux années de master.

La compensation n'existe pas entre les deux semestres d'une même année de master.

La compensation existe entre les EC d'une même UE et les UE d'un même semestre. Le principe de compensation entre EC d'une même UE et entre UE d'un même semestre ne s'applique que si la moyenne de chaque EC/UE est supérieure ou égale à 08/20.

Les UE ou EC « stage en responsabilité en milieu scolaire » en M2 ne sont pas compensables. Les UE ou EC « langue vivante étrangère » ne sont pas compensables. Seule une note supérieure ou égale à 10/20 permet la validation de ces UE ou EC.

ARTICLE 7 : CAPITALISATION

Au sein d'un parcours de formation, les UE ou EC donnant lieu à des ECTS et dont la note est supérieure ou égale à 10/20 sont acquises et capitalisables.

L'acquisition d'une UE ou EC entraîne l'acquisition des ECTS correspondants. Le semestre acquis est capitalisé.

ARTICLE 8 : SESSIONS

Il est prévu deux sessions d'examen par année de master.

Il est possible de ne pas organiser de deuxième session, notamment pour les UE/EC liées à des stages.

ARTICLE 9 : REPORT DES NOTES ENTRE LA PREMIERESESSION ET LA SECONDE SESSION

Lorsque le semestre n'est pas obtenu à la première session, seules les notes des UE égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session.

Lorsqu'une UE n'est pas obtenue à la première session, seules les notes des EC égales ou supérieures à 10/20 sont reportées à la seconde session.

L'étudiant qui a obtenu à la première session une note supérieure ou égale à 10/20 à une UE ou à un EC ne peut pas se présenter à la seconde session.

Toutefois, tout étudiant peut refuser une note supérieure à 10/20. Ce refus entraîne l'annulation définitive de la note de première session et permet la présentation à la seconde session. L'étudiant doit obligatoirement formuler cette demande dans un délai d'une semaine après l'affichage des résultats, sous forme d'un pli recommandé avec A/R au service de scolarité de son lieu de formation. Cette demande ne pourra pas faire l'objet d'une rétractation ultérieure.

ARTICLE 10 : MENTIONS

En master, des mentions par année sont décernées.

Pour chaque diplôme, les modalités d'obtention (niveau de moyenne générale) des mentions doivent être précisées par le jury de chacun des diplômes :

Mention « Assez Bien » : 12/20

Mention « Bien » : 14/20

Mention « Très Bien » : 16/20

CHARTRE DES EXAMENS

La présente Charte définit les dispositions communes à l'ensemble des composantes et services de l'Université concernant le déroulement des examens.

Elle s'applique à toute épreuve organisée par l'université dans le cadre des modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Elle s'applique donc aux épreuves organisées dans le cadre du régime normal « Contrôle standard », aux épreuves organisées pour les étudiants relevant de l'enseignement à distance, aux épreuves de contrôle terminal, ainsi qu'aux épreuves de la session de rattrapage.

1. CALENDRIER ET CONVOCATION

Le calendrier des examens de fin de semestre, hors Contrôle standard, est porté à la connaissance des étudiants par voie d'affichage sécurisé au moins 15 jours avant le début des épreuves. Dans la mesure du possible, il est également mis en ligne sur le site Internet de l'Université et sur celui de la composante ou du service. Il précise le lieu, la date, l'heure de début et la durée de chaque épreuve.

L'affichage vaut convocation des étudiants. Il appartient donc à chaque étudiant de veiller à s'informer du calendrier des examens, étant rappelé que l'absence à une épreuve empêche la validation de l'Unité d'Enseignement correspondante.

2. DEROULEMENT DES EPREUVES

Pour chaque épreuve, un procès-verbal est établi. Il mentionne tout incident survenu dans le cadre de l'épreuve. Il est joint aux copies et à la liste d'émargement.

1.1. ACCES AUX SALLES D'EXAMEN

1.1.1. CONDITIONS D'ENTREE

Les étudiants doivent être présents devant la salle d'examen **15 minutes** avant le début des épreuves écrites. Ce temps est nécessaire à la bonne organisation des formalités de contrôle d'identité et d'émargement et au bon déroulement de l'épreuve.

1.1.1.1. *Contrôle d'identité*

Les étudiants justifient de leur identité par la présentation de leur carte d'étudiant. En cas d'oubli, ils peuvent présenter leur carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire.

Les étudiants ne pouvant présenter aucun de ces documents ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve. Les titres de transports, carte de bibliothèque et autres documents, même avec photo, ne sont pas admis comme justificatifs d'identité.

Selon les moyens techniques utilisés, et notamment en cas de lecture optique des cartes d'étudiant, le contrôle d'identité peut être organisé à l'entrée de la salle d'examen. Dans ce cas, il conditionne l'autorisation à entrer dans la salle.

Le contrôle d'identité peut également être assuré à l'intérieur de la salle, le cas échéant après le début de l'épreuve.

1.1.1.2. *Tenue vestimentaire*

Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. **Les étudiants qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'écouteurs ne sont pas autorisés à participer à l'épreuve.**

1.1.1.3. *Installation*

Les étudiants prennent place dans la salle d'examen, le cas échéant à la place qui leur a été assignée. Les étudiants s'installent de manière à ne pas être au coude à coude et à permettre la circulation du personnel chargé de la surveillance.

Les surveillants ont toute autorité pour déterminer la place des étudiants, ils peuvent faire changer un étudiant de place s'ils le jugent utile.

Avant le début de l'épreuve, les sacs et effets personnels des étudiants sont déposés hors de leur portée, à l'endroit indiqué par les surveillants. Les étudiants ne conservent que le strict nécessaire pour composer.

Les étudiants remplissent immédiatement l'en-tête de leur copie afin de ne pas avoir à le faire à la fin de l'épreuve.

1.1.1.4. *Emargement*

Une fois leur identité contrôlée, les étudiants émargent au regard de leur nom.

Un étudiant ne figurant pas sur la liste d'émargement **peut**, sous réserve de vérification ultérieure, être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle. L'étudiant est alors ajouté à la liste d'émargement et mention en est portée au procès-verbal de l'épreuve. S'il s'avère par la suite que l'étudiant a composé à tort, sa copie ne sera pas prise en compte.

1.1.1.5. *Retard*

L'accès à la salle d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution des sujets.

Toutefois, dans la limite d'un retard n'excédant pas le tiers de la durée de l'épreuve et au maximum d'1 heure, l'étudiant retardataire peut être autorisé à composer par l'enseignant responsable de salle.

Aucun temps supplémentaire de composition n'est accordé au candidat arrivé en retard. La mention du retard et des circonstances de celui-ci est portée au procès-verbal de l'épreuve. Des justificatifs pourront être exigés.

1.1.2. **CONDITIONS DE SORTIE**

Les règles relatives aux conditions de sortie s'appliquent quelle que soit la durée de l'épreuve, et même si l'étudiant souhaite abandonner et rendre copie blanche.

1.1.1.1. *Sortie temporaire*

Une fois les sujets distribués, aucune sortie temporaire n'est autorisée avant la fin de la 2^{ème} heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 2 heures, aucune sortie temporaire n'est autorisée.

Toutefois, en cas d'urgence médicale, l'étudiant est autorisé à sortir avant la fin de la 2^{ème} heure. Il est alors accompagné d'un surveillant.

Au-delà de la 2^{ème} heure, les étudiants ne peuvent être autorisés à quitter temporairement la salle que :

- 1 par 1 ;
- sans documents ni moyens de communication ;
- contre la remise de leur carte d'étudiant aux surveillants, carte qu'ils récupèrent à leur retour. Toute absence anormalement prolongée sera consignée au procès-verbal de l'épreuve.

1.1.1.2. *Sortie définitive*

Une fois les sujets distribués, aucune sortie définitive n'est autorisée avant la fin de la 1^{ère} heure.

En cas d'épreuve d'une durée inférieure ou égale à 1 heure, aucune sortie n'est autorisée.

Les étudiants ne peuvent quitter définitivement la salle qu'après la remise d'une copie à leur nom, même blanche. L'étudiant qui quitterait la salle d'examen sans remettre de copie serait considéré comme défaillant.

1.2. CONSIGNES A RESPECTER PENDANT TOUTE LA DUREE DE L'EPREUVE

A l'exception des documents expressément autorisés par le sujet, aucun matériel (note, livre, document, support électronique) ne sera détenu par l'étudiant pendant les épreuves.

Les sacs, documents, objets ou autres matériels sont déposés hors de portée avant le début de l'épreuve.

Lorsque des documents ou matériels sont autorisés par le sujet, ils sont à usage strictement individuels, et ne peuvent être échangés entre étudiants. Ils sont vierges de toute annotation, surlignage, post-it ou mémoire.

Cela vaut en particulier pour les codes juridiques et les calculatrices programmables, qui doivent être vierges de toute annotation ou programmation particulière.

L'usage de téléphones portables ou de tout autre moyen de communication, même à l'usage d'horloge, est strictement interdit.

Il appartient aux étudiants de se munir d'une montre, l'Université ne garantissant pas la présence d'horloges dans les salles d'examen.

Même éteints, les téléphones portables sont déposés hors de portée avec les effets personnels des étudiants. A défaut, ils seront saisis par les surveillants.

Les étudiants composent seuls et personnellement.

Il est interdit aux étudiants de parler ou d'échanger quelque information que ce soit entre eux pendant l'épreuve. Toute question sera adressée aux surveillants.

Les étudiants utilisent exclusivement les copies et brouillons mis à leur disposition par l'Université.

En dehors de l'en-tête anonymable, la copie ne doit porter aucun signe distinctif susceptible d'identifier l'étudiant. A défaut, le jury pourra considérer qu'il y a rupture d'anonymat et annuler la copie.

1.3. FIN DE L'EPREUVE ET REMISE DES COPIES

Au signal de fin d'épreuve donné par l'enseignant responsable de salle, tous les étudiants cessent immédiatement de composer. Tout refus de cesser d'écrire sera porté au procès-verbal de l'épreuve.

Chaque étudiant remet une copie, même blanche, et anonymée.

L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaires oubliés.

1.4. CAS DES ETUDIANTS HANDICAPES

Afin de garantir l'égalité de leurs chances avec les autres étudiants, les candidats aux examens de l'enseignement supérieur présentant un handicap temporaire ou permanent peuvent bénéficier des aménagements rendus nécessaires par leur situation.

Il appartient aux étudiants souhaitant bénéficier d'un aménagement de saisir le service de médecine préventive (SUMPPS) et le service handicap.

En cas d'handicap permanent, cette démarche doit être effectuée avant le 15 novembre de chaque année universitaire faisant l'objet d'une inscription et être renouvelée chaque année.

En cas d'handicap temporaire, l'étudiant se manifeste dans les meilleurs délais.

1.5. LAÏCITE

Les étudiants ne sauraient invoquer des motifs religieux, philosophiques ou politiques pour refuser de se soumettre à certaines épreuves, contester le choix des sujets, demander de changer la date d'une épreuve, ni pour prétendre choisir un examinateur plutôt qu'un autre.

3. FRAUDE

Toute infraction aux règles énoncées ci-dessus sera considérée comme une tentative de fraude et pourra donner lieu à la saisine de la section disciplinaire.

En cas de flagrant délit :

- Les surveillants prennent toute mesure nécessaire pour faire cesser la fraude. Ils ont toute autorité pour saisir les documents ou matériels permettant d'établir la réalité des faits. Ils portent mention de l'incident au procès-verbal de l'épreuve et rédigent un rapport précis et détaillé qui est joint à celui-ci.
- L'étudiant continue de composer. Toutefois, en cas de substitution de personnes ou de troubles affectant le déroulement de l'épreuve, l'expulsion de la salle d'examen peut être prononcée.

Les sanctions encourues vont de l'avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

4. COMMUNICATION DES RESULTATS ET CONSULTATION DES COPIES

Les résultats sont communiqués par voie d'affichage et par Internet. Les résultats des examens de janvier sont communiqués à titre informatif, sous réserve des délibérations des jurys.

Il appartient aux étudiants qui souhaitent consulter leurs copies de s'informer auprès du service de scolarité compétent des modalités de consultation.

CHARTRE DU SAVOIR-VIVRE ENSEMBLE

Université Paris Ouest Nanterre la Défense

Séance du CA du 07 avril 2014

L'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) régi par les articles L. 711-1 et suivants du Code de l'éducation. La communauté universitaire se compose d'étudiant-e-s et de personnels répartis sur les sites de Nanterre, Ville d'Avray, Saint-Cloud et la Défense. Le fonctionnement harmonieux de notre Université exige que chacun-e respecte les règles du savoir-vivre ensemble rappelées dans la présente charte.

Egalité et non-discrimination

Le fonctionnement de l'Université et la réussite de chacun-e s'enrichissent de la singularité des personnes qui composent notre communauté.

Toute discrimination, notamment sur le sexe, l'origine, l'âge, l'état de santé, l'apparence, le handicap, l'appartenance religieuse, la situation de famille, l'orientation sexuelle, les opinions politiques ou syndicales, est prohibée.

L'Université promeut l'égalité entre les femmes et les hommes et lutte contre les stéréotypes de genre.

Laïcité

Conformément au principe constitutionnel de laïcité, rappelé par l'article L. 141-6 du Code de l'éducation, l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense est un établissement laïque et indépendant de toute emprise religieuse ou idéologique.

Le campus de l'Université et les activités qui y sont menées doivent respecter l'exigence de neutralité des services publics. Les agents de l'Université ne doivent porter aucun signe religieux ostentatoire.

Les cours, les examens et l'organisation des services respectent strictement le calendrier national et ses règles d'application fixés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Liberté d'expression et d'opinion

L'enseignement et la recherche visent au libre développement scientifique, créateur et critique, dans le respect de la liberté d'expression et d'opinion. L'exercice de la liberté d'expression doit être respectueuse d'autrui et être exempte de tout abus relevant de la diffamation et de l'injure (outrance, mépris, invective). Elle ne saurait porter atteinte aux différentes missions de l'Université.

La participation démocratique est essentielle à la vie de l'établissement. Des élections sont organisées pour les étudiant-e-s et les personnels, permettant la participation de tout-e-s aux choix et décisions de l'Université.

Respect des personnes et de l'environnement

Chacun-e doit travailler dans un esprit de respect mutuel excluant toute forme de harcèlement moral ou sexuel, de menaces, de violences physiques ou verbales, et toute autre forme de domination ou d'exclusion.

Chacun-e doit respecter l'environnement de travail sur l'ensemble des sites de l'Université. Le respect des règles d'hygiène et de sécurité et la recherche d'un développement durable sur le campus garantissent un environnement respectueux du bien-être de chacun-e.

Les tags, graffitis, affichages sauvages et jets de détritiques constituent une dégradation volontaire de l'environnement de travail et sont prohibés. Les détritiques doivent être déposés dans les endroits idoines.

L'ensemble de la communauté universitaire se mobilise afin de garantir le respect des principes édictés dans la présente Charte. Les contrevenant-e-s aux règles énoncées dans la présente charte s'exposent à des sanctions disciplinaires, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

En cas de difficulté concernant l'application des règles du savoir-vivre ensemble, des instances et services de l'Université sont à votre disposition (le comité d'hygiène, sécurité et condition de travail, la direction des ressources humaines, le service de médecine préventive, le service d'action sociale, les organisations syndicales, les instances paritaires comme les instances élues de l'Université).

Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse vivre-ensemble@u-paris10.fr

LE PLAGIAT / PLAGIARISM

1. QU'EST-CE QUE LE PLAGIAT ?

a. Le **plagiat** est l'action d'un plagiaire, de celui qui s'approprie des portions de livres. *Le plagiat est incontestablement un des délits les plus graves qui puissent se commettre dans la république des lettres, et il y faudrait un tribunal souverain pour le juger. [Bonnet, Lett. div. Oeuv. t. XII, p. 206, dans POUGENS]*

b. Le **plagiat** est un passage pillé d'un ouvrage.

c. Le plagiaire est celui qui prend, dans un ouvrage qu'il ne cite pas, des pensées, des expressions remarquables, ou même des morceaux entiers. [définitions du Littré]

À l'Université, le plagiat consiste à recopier des idées ou des passages entiers relevés dans des ouvrages ou sur Internet et à les présenter comme ses propres idées. Il s'agit donc de voler les idées et/ou les mots de quelqu'un d'autre et de se les approprier. Le plagiat est donc une forme de triche.

2. COMMENT RECONNAÎTRE LE PLAGIAT ?

Il est parfois difficile de savoir si l'on est coupable de plagiat ou non lorsque l'on s'inspire de documents pour un travail à la maison. Quelle différence entre « s'inspirer de documents » et « plagier des documents » ?

Exemples d'utilisations acceptables ou non d'un document

(voir <http://www.uottawa.ca/plagiat.pdf>)

Voici un texte dont on souhaite s'inspirer pour un devoir, par exemple :

« Bien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes ; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes. »

Brodie, Janine & Célia Chandler, « Les femmes et le processus électoral au Canada » in K. Megyery, *Les Femmes et la politique canadienne*, Toronto, Dundern Press, 1991, 3-4.

Voici différentes utilisations de ce texte :

1. Même si les femmes représentent partout plus de la moitié de la population, elles comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral. Depuis quelques décennies, les femmes sont de plus en plus nombreuses à embrasser des professions traditionnellement réservées aux hommes; pourtant, l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes.

PLAGIAT : l'extrait a été recopié sans guillemets et sans aucune mention de la source.

2. Même si les femmes constituent plus de 50 % de la population, il est rare qu'elles possèdent des postes élevés dans le domaine de la politique. En fait, la domination des hommes peut être plus facilement perçue dans le domaine électoral. Cependant, même si, depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes qui étaient dominés par les hommes, il demeure qu'il est très difficile pour les femmes canadiennes d'accéder à des postes législatifs.

PLAGIAT : on a remplacé les mots d'origine par des synonymes, mais ce n'est pas une réelle reformulation ; c'est de la paraphrase. De plus, la source n'est pas mentionnée et il n'y a pas de guillemets.

3. Même si les femmes représentent plus de 50 % de la population, elles **comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. En fait, c'est dans le domaine électoral que la domination des hommes se fait davantage sentir.** Cependant, même si depuis quelques dizaines d'années, les femmes occupent de plus en plus de postes traditionnellement réservés aux hommes, **l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible** pour la plupart des Canadiennes (Brodie, 1991 : 3).

PLAGIAT : même si la source est mentionnée, les mots en caractères gras sont empruntés au texte d'origine, sans guillemets.

4. Selon Brodie, « [B]ien qu'elles représentent partout plus de la moitié de la population, les femmes comptent rarement plus qu'une poignée de représentantes dans la classe dirigeante politique. Il y a peu d'aspects de la vie en société où la domination des hommes se fait davantage sentir que dans le domaine électoral ». (1991 : 3)

ACCEPTABLE : la source est mentionnée et le texte emprunté est placé entre guillemets.

5. Comme le rappelle Brodie (1991 : 3), de plus en plus de femmes occupent des postes dominés par les hommes et « l'accession à une charge législative demeure un objectif inaccessible pour la très grande majorité des Canadiennes ».

ACCEPTABLE : la source est mentionnée, les passages empruntés au texte d'origine sont placés entre guillemets et les idées essentielles sont reformulées et synthétisées.

6. Selon Brodie (1991), même si les femmes accèdent de plus en plus à des postes jadis dominés par les hommes, elles demeurent très sous-représentées dans le domaine de la politique.

ACCEPTABLE : les idées du texte d'origine sont résumées et reformulées ; la source est mentionnée.

3. COMMENT EVITER LE PLAGIAT ?

Si vous souhaitez utiliser un document que vous avez trouvé dans un ouvrage publié ou sur Internet, il faut :

- placer le passage emprunté entre guillemets
- **et** donner la référence complète de la source (auteur, titre de l'ouvrage ou de l'article, date, pages...)

OU

- reformuler entièrement le passage, sans paraphraser (pas de guillemets)
- **et** donner la référence complète de la source

Si vous souhaitez utiliser des sources trouvées sur Internet, pensez à :

1. vérifier la pertinence et le sérieux du site sur lequel se trouve l'information qui vous intéresse
2. citer la source (auteur, site) et utiliser des guillemets si vous empruntez un passage tel quel

Notez que recopier un article de Wikipédia relève du plagiat.

Toute forme de copier-coller à partir de documents trouvés sur Internet relève du plagiat.

N'oubliez pas qu'il est très facile à vos enseignants de repérer les cas de plagiat grâce aux moteurs de recherche sur Internet et grâce à des logiciels anti-plagiat.

4. QUE RISQUE-T-ON EN CAS DE PLAGIAT AVERE A L'UNIVERSITE PARIS OUEST ?

Le plagiat est **un délit** qui peut être poursuivi par les tribunaux. Dans certains cas, l'Université peut décider de porter plainte contre des étudiants fraudeurs.

Un cas de plagiat avéré peut aussi être porté à l'attention de la **commission disciplinaire** de l'Université Paris Ouest, qui décidera des sanctions à appliquer (avertissement, nullité de l'épreuve incriminée ou de l'ensemble de la session d'examen, exclusion de l'établissement...).

Si vous effectuez un séjour à l'étranger, sachez que les universités étrangères appliquent des sanctions similaires – voire souvent plus sévères encore dans les pays anglo-saxons – et que vous pouvez être renvoyé en France s'il est démontré que vous avez plagié.

TRÈS IMPORTANT :

Votre diplôme ne vous est délivré que si vous en faites la demande expresse.

Des formulaires de demande sont à votre disposition au Service des diplômes Bâtiment A - 2ème étage.

Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 (fermé le mardi après-midi et tous les après-midi du 1^{er} février au 31 mai) :

Lettres - Langues - Sciences Humaines et Sociales

bureau A 208 : tél. 01 40 97 74 08

bureau A 209 : tél. 01 40 97 74 09

bureau A 210 : tél. 01 40 97 56 82

Droit - Economie - Gestion - AES

bureau A 205 : tél. 01 40 97 56 81

bureau A 206 : tél. 01 40 97 76 10 ou 76 30

Vous devez retourner ces formulaires au bureau correspondant en ajoutant impérativement : une enveloppe format 23x32 portant vos nom et adresse, affranchie au tarif recommandé avec accusé de réception, Et INCLUANT tous documents justifiant de l'accès à ce diplôme (décisions de validations d'acquis ou de dispenses, diplômes obtenus hors Paris Ouest Nanterre, etc...).

ATTENTION AUX DELAIS :

Le diplôme définitif est signé par le Recteur. **Comptez trois mois à partir du dépôt de votre demande pour le recevoir.**

La délivrance d'un diplôme suppose au préalable que vous ayez demandé la délivrance des diplômes de niveaux inférieurs obtenus à Paris Ouest Nanterre, sinon vous devez la faire en même temps, avec un dossier distinct pour chaque demande de diplôme.

Vous pouvez aussi demander au service des diplômes :

- Une attestation provisoire pour des raisons exceptionnelles (fournir une enveloppe affranchie à 0,56 euros) : elle vous est délivrée sous huit jours.
- Un duplicata du diplôme définitif si l'original a été détruit, perdu ou volé : présentez toutes pièces officielles justifiant votre demande.
- L'établissement d'un diplôme à votre nouveau nom si vous en avez changé : vous devrez fournir les pièces justificatives et restituer l'ancien diplôme.